

## LES ENJEUX DE CES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Les élections professionnelles qui auront lieu du 13 au 20 octobre 2011 modifieront considérablement le paysage syndical et surtout les attributions des différentes instances puisque maintenant les attributions des CAP (Commissions Administratives Paritaires où siégeaient les commissaires paritaires des organisations syndicales) passeront sur des Comités Techniques qui ne sont plus et sont élues en mélangeant tous les corps de l'Education Nationale.

### ACTE I

Les accords de Bercy ont été signés par la CGT, l'UNSA, la FSU, la CFDT, SUD pour s'aligner sur le privé et modifier la représentativité des organisations syndicales.

A ces élections des Comités Techniques, **pour être représentatif, il faut au moins un élu** au Comité Technique Ministériel.

**En dessous de ce seuil, les organisations syndicales ne seront plus représentatives** et n'auront plus de moyens de fonctionnement.

Le SNETAA n'a jamais été demandeur de telles modifications. Il les a même fortement contestées. FO non plus n'a pas signé ces accords et il les dénonce.

Le SNETAA, sur ses valeurs et ses mandats, a décidé d'adhérer à FO qui respecte son autonomie, ses mandats et son indépendance.

**Les accords de Bercy visent tout simplement à éliminer un grand nombre d'organisations syndicales.** Ainsi la FERC-CGT, la FAEN, le SNALC sont menacés de disparaître.

### ACTE II

**Représentativité du CT contre représentativité de corps**

La représentativité liée à un siège au CT ministériel déplace les attributions des instances et le rôle des syndicats. Jusqu'à ces élections, la représentativité était liée au CAP, c'est à dire au corps. Ainsi le SNETAA est clairement identifié à son champs de syndicalisation, celui des PLP.

La représentativité sur les corps, c'était aussi et surtout le rapport direct avec le statut des enseignants, des corps particuliers liés au statut général de la fonction publique. **La fin de la représentativité par corps entraîne donc une massification ou aucun**



**corps n'est directement pris en compte et cela ressemble fort à une énième manœuvre des zéloteurs du corps unique.** C'est bien la défense de chaque collègue qui est menacée.

### ACTE III

Ces élections ont lieu au niveau de l'ensemble de la fonction publique d'Etat. A la même période, votera aussi la fonction publique Hospitalière.

En 2014, il est prévu que les élections professionnelles concernent aussi au même moment la fonction publique territoriale. Les trois fonctions publiques voteront au même moment.

C'est une **mutualisation clairement voulue** qui ne peut que concourir à la **remise en cause du service public** et surtout à l'**orchestration de la mobilité au niveau de l'ensemble des trois fonctions publiques.**

Ne peut-on imaginer qu'un enseignant qui n'aurait plus de poste soit conduit à exercer dans une autre fonction publique ?

Cette globalisation du dialogue social dessert bien le cas particulier de chacun des corps, mais le gouvernement l'assure depuis longtemps, il y a trop de corps de fonctionnaires...

La réalité c'est bien que certaines organisations ont fait le choix clair et net :

- d'éliminer les concurrents syndicaux,
- de condamner les statuts.

Le SNETAA s'inscrit dans le combat sur ses valeurs et dans l'indépendance, il continuera à incarner la voix de l'enseignement professionnel : celle des PLP.

**Alors du 13 au 20 octobre 2011, faites la différence.**

**Le SNETAA c'est la force à votre service, alors préservez-le, renforcez-le, votez et faites voter SNETAA.**

# 13 AU 20 OCTOBRE 2011 : ELECTIONS PROFESSIONNELLES 4 ÉTAPES POUR 4 CLICS SNETAA-FO ET FNEC-FP-FO

## 1<sup>ère</sup> ÉTAPE

Du 22 au 28 septembre,  
remise dans l'établissement

Notice de vote



Case à gratter avec :  
- NUMEN  
- Identifiant de vote



## 2<sup>ème</sup> ÉTAPE

Du 22 septembre au 20 octobre

Connexion au site  
education.gouv.fr  
"espace électeur"  
avec :

- NUMEN
- Identifiant de vote
- Dpt de naissance



## 3<sup>ème</sup> ÉTAPE

Boite mail  
Professionnelle  
ou personnelle  
selon mon choix  
- Mot de passe



## 4<sup>ème</sup> ÉTAPE

Du 13 au 20 octobre  
Vote

**4 CLICS**

Connexion au site  
education.gouv.fr  
"espace vote" avec :  
- Identifiant de vote  
- Mot de passe



Conserver son identifiant  
en lieu sûr